



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 novembre 2021

Résolution de M. Philippe Miauton du 23 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Des marchés publics qui questionnent »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 mars 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Philippe Miauton « Des marchés publics qui questionnent », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité publie sa réponse à la consultation sur la révision de la loi vaudoise sur les marchés publics ».

Réponse de la Municipalité

La réponse à la consultation sur la nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics (nLMP-VD) et le nouveau règlement d'application de la loi vaudoise sur les marchés publics (nRLMP-VD), adoptée par la Municipalité le 18 février 2021, figure en annexe à la présente communication.

A noter que, depuis le mois d'octobre 2021, les réponses de la Municipalité aux consultations, tant cantonales que fédérales, sont publiées sur le site internet de la Ville dans les actualités municipales. L'Union des Villes suisses (consultations fédérales) et l'Union des communes vaudoises (consultations cantonales) publient pour leur part leurs prises de position synthétisant celles de leurs différents membres.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : réponse à la consultation sur la nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics (nLMP-VD) et le nouveau règlement d'application de la loi vaudoise sur les marchés publics (nRLMP-VD).